

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'une usine de teillage de lin dans l'Eure, à Saussay la Campagne et Frenelles en Vexin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SA LINIERE DE BOSC NOUVEL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DEPESTELE Marc
Président

RCS / SIRET

5 8 0 5 0 2 8 6 2 0 0 0 1 5

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a)	ICPE - dossier soumis à déclaration Classes : 2260 1-b) / 1530 3) / 1510 3)
39. a) a)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une usine de teillage de lin dans l'Eure, à Saussay la Campagne et Frenelles en Vexin dans un site qui sera clôturé. Le teillage est l'opération qui consiste à séparer la partie fibre de la partie bois que l'on appelle ANAS. Cette opération s'effectue de manière mécanique sans aucun ajout chimique, eau, etc...

Le projet consiste, sur un terrain de 6,80 ha, en l'implantation d'une usine de transformation constituée de 2 bâtiments dont :
BATIMENT 1 : - 2 lignes de teillage innovantes composée d'1 entrée de ligne avec préparation et le dérouleur, 1 égraineuse et 1 table à claire voie, 1 diviseur, 5 blocs broyeurs, 4 turbines, 1 sortie de ligne composée 2 moulins et 2 coupeuses, 1 barre de tri surdimensionnée, 1 enrouleuse de Lins teillés)

- 1 ligne de secouage d'étoupes brutes composée de 4 secoueurs et d'une presse à balle

- 1 unité d'ensachage et de palettisation d'anas de lin avec pose de housse

BATIMENT 2 : stockage des produits finis : lin teillé, étoupes et anas emballés

PARKING : 30 places pour les employés de l'usine en revêtement alvéolaires et 20 en enrobés + bornes électriques rechargement

- AIRES DE DECHARGEMENT : 2 - AIRE DE STATIONNEMENT (dégagement) : 1 - AUVENT : 1

- Aménagement de 3 BASSINS avec des noues, agrémentés de plantes aquatiques, suivant étude de Loi sur l'eau en cours

4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte de demande de lin croissante, que ce soit de la part de nos clients filateurs ou de nos producteurs de lin, Depestele envisage d'investir dans une nouvelle unité de teillage de lin localisée dans l'Eure à Saussay la Campagne et Frenelles en Vexin.

Cette implantation nous permettrait de nous rapprocher de plus de 150 fournisseurs producteurs cumulant aujourd'hui près de 3500 ha collectés (à terme 4000 ha).

Cette proximité nouvelle nous permettrait :

- De faciliter la relation teilleur-producteur propice à une amélioration de la qualité des productions
- D'améliorer la rémunération de nos producteurs tout en réduisant notre impact environnemental par la réduction des transports de paille et une meilleure productivité des équipements de teillage
- D'augmenter notre visibilité sur la région, ce qui devrait nous permettre d'accroître la collecte sur cette zone propice à la culture du lin fibres et semences
- De produire localement
- Avec une démarche R.S.E.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux commenceront à réception du permis de construire (qui devrait arriver en sept 2020) et dureront un an, soit : de fin 2020 à fin 2021-début 2022 au plus tard pour les premiers essais de mise en route du teillage.

Phase 1 : fin 2020 - Pour une durée d'environ 3 mois: Préparation du terrain et Réalisation des VRD, plateformes et bassins

Phase 2 : début 2021 - Pour une durée d'environ 6 mois : Construction simultanée des 2 bâtiments

- Bâtiment 1: Longueur :186,48 m largeur : 44,28 m Hauteur : 9,30 m Surface = 8260 m²

destiné principalement à accueillir :

- le stockage de la matière première
- le traitement et conditionnement produit
- l'atelier de maintenance

+ un appendice de 12,32 m de large sur 42,85 m de long pour accueillir les bureaux et les locaux sociaux = 528 m²

- Bâtiment 2 : Longueur : 78,50 m largeur : 44,28 m Hauteur : 9,30 m Surface = 3430 m²

destiné au stockage des produits finis

Phase 3 : Été 2021 : après le séchage de la dalle du bâtiment 1 (env. 1 mois après les travaux), montage du matériel industriel

Phase 4 : Végétalisation de l'ens du terrain avec de beaux sujets en vue d'agrémenter le site. Une haie de 6 espèces d'essences locales autour du site de 2 à 3 m maximum est prévue. Dans les bassins d'infiltration nous proposons de planter des plantes aquatiques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'implantation sur Boisemont(Frenelles en Vexin)/Saussay la Campagne permettra d'accroître notre visibilité dans la région, et de permettre à plus d'agriculteurs de produire du lin et répondre ainsi à leur demande.

Pour nos liniculteurs actuels cela permettra de favoriser leur présence au moment du teillage de leur lin. Ils pourront apporter des échantillons et professionnaliser ainsi leur rôle. C'est un moment essentiel qui permet au producteur de faire le lien entre ses pratiques culturelles et ses résultats techniques, et d'améliorer la récolte suivante.

Le rayon d'implantation des producteurs par rapport à l'entreprise est pour 90 % d'entre eux de 10 km. Ce rayon s'étend jusqu'à 30 km pour quelques producteurs de lin. Ce qui va permettre de réduire considérablement notre empreinte carbone par la réduction des distances entre lieux de culture et le teillage.

Entrée : L'accès au site se fera par la route de Farceaux

Une aire de dégagement permettant le stationnement est prévue à l'entrée du site pour ne provoquer aucun blocage sur la route

Sortie : se fera par le chemin de Boisemont et sera organisée de manière à éviter tout effet de cisaillement.

Création d'emplois : environ 40 postes seront à pourvoir. Les emplois locaux seront favorisés.

Le site sera construit dans une démarche RSE incluant le bien-être et le confort au travail (salle de sports, etc..).

Une vigilance particulière sera portée sur l'intégration du site dans l'environnement en réduisant au maximum l'empreinte carbone , l'écoulement naturel des eaux, le drainage de ces eaux. L'entreprise valorisera tous les produits et les coproduits du lin au mieux dans le but de n'avoir aucun déchet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- permis de construire
- dossier d'autorisation de loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale des bâtiments	12 218 m ²
- Bâtiment 1:	8 260 m ²
Longueur :	186,48 m
Largeur :	44,28 m
Hauteur :	9,30 m
+ appendice (42,85 m Long / 12,32 m large / 9,30 m Haut)	528 m ²
- Bâtiment 2 : (Largeur et Hauteur : idem bâtiment 1)	3 430 m ²
Longueur :	78,50 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de Boisemont
27150 SAUSSAY LA CAMPAGNE
Boisemont (Frenelles en Vexin)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 5 1' 07" _ _ Lat. 4 9° 30' 94" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

27150 SAUSSAY LA CAMPAGNE
27150 FRENELLES EN VEXIN

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de captage d'eau, le plus proche est à plus de 5 km (Lisors).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre d'un site Natura 2000, le plus proche est à plus de 5 km (à l'Est de Lisors).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le process mis en place dans le teillage de lin n'est pas consommateur d'eau (hormis eaux sanitaires qui seront traitées sur site).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments seront fermés. Il n'y a pas d'émanations de poussière ou autre rejet. Afin d'encourager la biodiversité, un espace sera dédié à des semis de fleurs variées (une jachère fleurie). Une haie de plants divers sera plantée aux abords du teillage.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du projet sur la commune de Saussay la Campagne est en zone d'activité au PLU, sur la commune de Boisemont (Frenelles en Vexin) le PLU est en zone agricole. Une déclaration de projet va être menée en parallèle pour mettre le PLU de Boisemont (Frenelles en Vexin) en conformité avec le projet. Les parties non construites seront végétalisées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un axe de ruissellement traverse la parcelle. Ce problème a été réglé par la création de 3 bassins et de noues ; toutes les eaux pluviales seront gérées sur le terrain et calculées pour des pluies centennales. Ceux-ci permettent de récupérer à la fois les eaux de ruissellement déjà présentes sur site et les eaux induites par notre projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plus ou moins 8 camions/jour : - 6 remorques 10-20 T d'agriculteurs : entrée de pailles de lin - 2 camions 44 T de produits finis ainsi que les déplacements des employés du site 15 pers/équipe en 3x8h MAIS la création de ce site va permettre d'éliminer les déplacements de : + ou - 1600 camions par an qui partaient de la zone du Vexin pour la Belgique
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été étudié pour réduire au maximum le bruit par une isolation phonique des bâtiments et un travail d'insonorisation que ce soit avec le constructeur des bâtiments ou/et le constructeur des différents matériels de la ligne de teillage. Aucune pollution sonore environnementale. Il n'y aura aucune nuisance sonore aux abords du site. Le projet est concerné par le classement routier en catégorie 3 (100m) pour la RD 6014.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune odeur ou nuisances olfactives ne seront générées par le site.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le teillage de lin n'engendre aucune vibration.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu que l'usine tourne 24h/24h. Après 20h, nous prévoyons de fermer le site et donc d'éteindre les lumières extérieures l'hiver. Ces lumières s'allumeront 10 min en temporisation pour les personnes porteuses de badges.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le teillage de lin ne rejette pas d'air. Il n'engendrera aucun rejet dans l'air.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le teillage de lin ne rejette aucun rejet liquide.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le teillage de lin ne rejette aucun effluent ou liquide polluants. Les eaux (sanitaires) usées
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera végétalisé dès sa création pour se fondre au maximum dans le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site consommera un espace agricole équivalent à la superficie du terrain soit 6,80 ha, mais les parties non construites seront végétalisées. Ce projet accompagne l'agriculture normande.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La plus grosse incidence positive du projet sera la proximité du site avec les agriculteurs, celle-ci permettra de réduire considérablement leur trajet pour amener leur lin au teillage.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Dorénavant, les pailles de nos producteurs seront travaillées localement et ne seront plus travaillées en Belgique.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Réduction des transports de paille (env. 1600 camions/an) : la matière produite localement actuellement fait beaucoup de kilomètres pour être travaillée (teillée) en Belgique. Notre objectif est de réduire ces transports considérablement en proposant l'extraction de la fibre de lin localement.

Ce projet permettra une amélioration de la relation avec les producteurs locaux.

Le terrain où s'implantera le teillage permet l'installation d'une ferme solaire laquelle devrait nous permettre d'auto-générer une partie de nos besoins électriques. Cependant l'étude ne pourra être lancée qu'après dépôt du permis de construire.

La végétalisation de l'ensemble du terrain sera effectuée en privilégiant la diversité écologique : en plantant des arbres de différentes essences, un mélange de fleurs et de graminées (jachère fleurie) dans le but de préserver la biodiversité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon nous, il n'est pas nécessaire de faire une évaluation environnementale puisque :

- le projet sera parfaitement intégré dans son environnement, il se situe au centre de notre zone de collecte.
- nous n'avons aucune pollution sonore, olfactive, lumineuse, poussière, aucun rejet de quelque nature que ce soit.
- nous avons la maîtrise du terrain de 6,80 ha, le compromis de vente étant signé. Le choix du terrain a été fait après mûre réflexion et l'exploration d'autres pistes. Notre choix a aussi été motivé parce que le terrain de Saussay/Boisemont dispose déjà d'une partie industrielle. L'orientation de l'implantation du teillage a été également étudiée avec soin avant validation (une autre possibilité avait été étudiée).
- l'expérience de deux teillages de lin effectifs à Valmartin (1949) en Seine-Maritime et à Bourguébus (2005) dans le Calvados

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Valmartin

le, 11/03/2020

Signature

